



REUNION DE DEBUT DE SAISON

DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Jeudi 08 septembre 2022 – 19h – Stade Sébastien Charléty

L'ordre du jour était le suivant :

1. Allocution du Président du District
2. Retour sur la saison passée et mot de bienvenue
3. Présentation de l'équipe CDA et de ses observateurs
4. Point sur les modifications des Lois du Jeu
5. Rappels sur les devoirs administratifs
6. Intervention de l'UNAF75
7. Echanges avec les arbitres : questions / réponses
8. Pot de fin de réunion

La réunion débute à 19h12.

1 – Allocution du Président du District, M. Philippe SURMON

Quelques rappels ont été effectués sur la partie administrative du District. Le Président a également rappelé l'importance que les arbitres soient au rendez-vous et compte sur leur sérieux (fermeté, ponctualité, exemplarité...). Il a également rappelé que certains arbitres ne sont pas encore désignables sur les terrains : au 8/09, ils ne sont que 62 arbitres (sur un effectif de 160) désignables à partir de la semaine prochaine.

Il a conclu en adressant ses meilleurs vœux aux arbitres pour la saison à venir.

2 - Retour sur la saison passée et mot de bienvenue : M. Abdel BOUDJEDIR, vice-président de la CDA

Cette intervention s'est axée sur les points suivants, qui seront les grands enjeux de l'arbitrage parisien pour cette saison :

- Rappels sur le sérieux des arbitres tout au long de la saison. En cela, le règlement intérieur de la CDA sera mieux appliqué. Quelques rappels ont également été fait sur les droits et les devoirs des arbitres avec un système de « malus » qui sera plus fermement appliqué.

- Une évolution sur les observations : tous les arbitres seront observés au moins une fois cette saison.
- Les arbitres sont également des porte-paroles du District parisien : le haut d'échauffement fourni et à porter obligatoirement durant leurs échauffements d'avant matchs illustre cet enjeu.
- Remerciements des arbitres qui ont officié durant les finales des 11 et 12 juin 2022 au stade Jules Ladoumègue (Paris 19^e).

3 – Présentation de l'équipe CDA et de ses observateurs : M. Abdel BOUDJEDIR, vice-président de la CDA

L'organigramme de la CDA et de ses observateurs sera prochainement disponible sur le site internet du District, rubrique « Arbitrage ».

Ont été exposés la stratégie des pôles FAR et jeunes en particulier (Salah GHOULI, Kevin DOUAY, Giovanni SIARRAS).

4 – Rappels sur les modifications des Lois du Jeu : M. Kevin DOUAY, référent FAR

L'IFAB a procédé à quelques éclaircissements et approfondissements pour les lois 3, 8, 10, 12 et 14. Il est demandé aux arbitres de bien prendre compte de ces modifications en vue de leurs premiers matchs de la saison.

5 – Rappels sur les devoirs administratifs :

Quelques rappels ont été effectués sur les points suivants :

- Les indisponibilités (M. Abdel BOUDJEDIR, vice-président de la CDA) : les arbitres doivent déposer leur indisponibilités dans un délai minimum de 21 jours incompressibles ;
- Les rapports disciplinaires (M. Stéphane DELANGRE, vice-président de la CDA) : les rapports doivent être transmis au maximum le lundi soir, puisque la commission se tient le mardi.
- La fermeté quant aux sanctions disciplinaires (insultes...) : les arbitres doivent être cohérents dans leurs décisions et ne pas revenir sur celles-ci pour quelque motif que ce soit. Ils doivent être également irréprochables sur le terrain.
- L'exemplarité des arbitres : être correctement vêtu, respect du protocole d'avant match, le port d'équipements à jour et non d'éditions précédentes, le port obligatoire de l'écusson

- L'augmentation des indemnités de match avec l'obligation de remettre les feuilles de frais aux clubs Un club peut refuser de payer un arbitre si celui-ci ne transmet pas sa feuille de frais
- Statut de l'Arbitrage : Un arbitre démissionnaire compte désormais pour son club encore pour 4 années suivant sa démission.

L'ensemble de ces devoirs seront précisés en stage de perfectionnement et/ou en FAR.

Sur la FAR, l'examen de sélection sera élargi avec une préparation théorique, physique et psychologique. Elle sera en particulier réservée :

- Aux seniors en D1 ayant moins de 40 ans : 4 arbitres seront présentés à l'examen de la Ligue
- Aux jeunes, JAD1 qui ont 15 à 17 ans : 4 arbitres seront présentés à l'examen de la Ligue

La note de la CDA sera prise en compte pour la sélection dans le pôle FAR.

Les manquements à ces devoirs dégradent l'image et la crédibilité du District parisien et de ses arbitres.

6 - Intervention de l'UNAF75

Intervention de M. Emmanuel MBEB, Président de l'UNAF75 et présentation de l'exercice financier pour l'année 2021-2022

7 - Echanges avec les arbitres : questions / réponses

- Communication des notes et des rapports d'observation ?
 - o Réponse CDA : Dans les 15 jours
- Calendrier des événements programmés du District pour cette saison ?
 - o Réponse CDA : Il est en cours et sera publié prochainement
- Potentielles modifications pour le futsal ?
 - o Réponse CDA : Aucun match ne commencera après 21h : le comité directeur doit se prononcer dessus. De plus, les gymnases n'ayant pas de tribunes seront à huis-clos.
- Match en retard et encore une mi-temps à jouer ?
 - o Réponse CDA : La règle du match le plus important prime : si un match est trop en retard et que le créneau après est pris, le match ne sera pas prolongé.
- Annuaire des arbitres ?
 - o Réponse CDA : Impossible pour des raisons de RGPD. Des groupes WhatsApp sont encouragés (à l'instar de ce qui est fait pour les jeunes) notamment

lorsque les arbitres sont en trio. Chacun peut demander les coordonnées d'un arbitre en particulier à la CDA.

- Des questionnaires seront-ils mis en place plus fréquemment ?
 - o Réponse CDA : Le pôle formation en transmettra 1 par mois. Chaque arbitre aura une semaine pour répondre

Fin de la réunion : 20h30. Les arbitres sont conviés à un pot de fin de réunion.